



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/16
28 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS
ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Groupe de travail de la sécurité passive

Quarante-deuxième session

Genève, 11-14 décembre 2007

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire

RÈGLEMENT N° 14
(Ancrages des ceintures de sécurité)

Ancrages ISOFIX

Proposition de projets d'amendement

Communication soumise par l'expert du Japon*

Le texte reproduit ci-après, établi par l'expert du Japon, vise à introduire de nouvelles dispositions concernant le délai d'application de la force statique aux ancrages ISOFIX. Il est fondé sur le document GRSP-41-05-Rev.1, distribué lors de la quarantième et unième session du GRSP (voir le rapport publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSP/41, par. 28). Les modifications qu'il est proposé d'apporter au texte actuel du Règlement apparaissent en caractères **gras**.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1, activité 02.4), la mission du Forum mondial est d'étendre, d'harmoniser et de mettre à jour les règlements dans le but d'améliorer la sécurité passive des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

A. PROPOSITION

Paragraphe 6.6.4.2, modifier comme suit:

«6.6.4.2 L'application de la totalité de la force doit être obtenue **aussi rapidement que possible et au maximum dans un délai de 30 s. Cependant, le fabricant peut demander à ce que ce délai soit ramené à 2 s.** La force doit être maintenue pendant une durée minimum de 0,2 s.

Toutes les mesures doivent...».

B. JUSTIFICATION

Pour les ancrages ISOFIX, la force de 8 kN doit être appliquée dans un délai de deux secondes au maximum alors que, pour les ancrages des ceintures de sécurité, la force, qui est de 1 350 daN, doit être appliquée dans un délai de soixante secondes au maximum. Pour remédier à une telle disparité, le délai d'application de la force aux ancrages ISOFIX devrait être porté à approximativement trente-cinq secondes.

Vu en outre qu'il est parfois difficile d'obtenir l'application de la force dans un délai de deux secondes au maximum pour les véhicules sur lesquels le déplacement est important, nous proposons donc de porter le délai d'application de la force à trente secondes au maximum.
